

# Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord

Le 16 avril 2024 à 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

[www.desjardins.com/caisserivieredunord](http://www.desjardins.com/caisserivieredunord)

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

**En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :**

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



**Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :**

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)
- voter pour élire des membres du conseil d'administration

## Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur une modification du *Règlement intérieur de la caisse* (RIC) visant à modifier l'article 8.1 de manière à diminuer progressivement le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de quinze (15) à douze (12), à raison d'un (1) poste par année, dès l'assemblée générale annuelle 2024. Plus précisément, l'adoption de cette modification aurait pour effet de diminuer progressivement le nombre d'administrateurs :

- de quinze (15) à quatorze (14) dès l'assemblée générale annuelle 2024, avant la période des élections;
- de quatorze (14) à treize (13) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025;
- de treize (13) à douze (12) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La modification au règlement prendra effet dès son adoption, avant la période des élections. Les membres peuvent obtenir une copie des modifications proposées en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



## Élection au conseil d'administration

Cinq (5) postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Toutefois, si la modification à l'article 8.1 du RIC est adoptée, il n'y aura que quatre (4) postes à pourvoir. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 5 février à 23 h 59.

### Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

A. GIROUX, Pierre

CARRIER, Patrick

CHÉNIER, Luc

FORGET, Marion

GAUTHIER, David

LE BOURDAIS, Claude

LÉCUYER, Robert

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: [www.desjardins.com/caisserivieredunord](http://www.desjardins.com/caisserivieredunord) ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

**Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.**

Signé le 20 mars 2024

Nathalie Proulx, secrétaire

